

SOUS LES PONTS, PAS DE SOLEIL POUR NOS ENFANTS

Depuis le 19 septembre 2016, le collectif Lascrosses occupe le pavillon Armengaud du CHU de Toulouse – Purpan, **un bâtiment vide depuis 2015 qui ne fait l'objet d'aucun projet.**

Le 30 septembre 2016, le propriétaire a saisi le Tribunal administratif de Toulouse afin d'obtenir notre expulsion en s'appuyant sur des expertises complètement subjectives qu'un simple plan des bâtiments rendrait absurdes.

Le Tribunal nous a donné raison et a réfuté tous les arguments présentés par le CHU.

Plutôt que d'accepter un dialogue, le **CHU persiste dans sa volonté de nous mettre purement et simplement à la rue** en saisissant le Conseil d'Etat d'un pourvoi en cassation.

...

Nous sommes 75 personnes, dont 25 enfants scolarisés.

Nous nous sommes retrouvé.e.s à Toulouse pour différentes raisons: politiques, économiques, sociales ou familiales, et nous tentons simplement de construire ou reconstruire notre vie.

Certain.e.s d'entre nous auraient les moyens de s'acquitter d'un loyer, d'ouvrir un compte en banque... Mais rien à faire, les conditions d'accès à un hébergement et les préjugés xénophobes nous condamnent à rester dans notre condition, malgré des journées entières de démarches, des heures et des heures à remplir des papiers... pour rien.

Nous habitons un bâtiment vide de la SA Les Chalets, situé Boulevard Lascrosses. Cette société nous a jeté dehors il y a deux ans prétextant des travaux de réhabilitation qui viennent tout juste de commencer.

Nous nous sommes donc installé.e.s dans un immeuble du quartier Bourbaki abandonné par Habitat Toulouse et voué à la démolition. Menacé.e.s d'une expulsion, nous avons du quitter les lieux. Le bâtiment est toujours vide.

...

Cela va faire 6 mois que nous vivons dans le pavillon Armengaud à Purpan.

**Ce bâtiment est vide, en bon état,
il n'est pas dangereux et il n'y aucun projet le concernant.**

**Nous ne gênons personne !
Nous ne sommes dangereux ni pour nous-même ni pour qui que ce soit !**

La démarche du CHU ressemble à un caprice d'enfants gâtés vexés par un jugement qui ne leur a rien cédé.

**Pour eux, ce n'est rien, mais pour nous, l'enjeu est de taille.
Nous risquons de nous retrouver à nouveau à la rue, dans l'insécurité la plus totale.**

Plutôt que de gaspiller les deniers publics à déranger les juges du Conseil d'Etat, le CHU ferait mieux de trouver un vrai projet pour réhabiliter cet immeuble. Sans quoi il est indécent de nous demander de partir.

Pourquoi la direction du CHU nous méprise-t-elle à point ? Parce-que nous sommes pauvres ?

Nous rappelons que chacun.e d'entre nous désire et démarche pour obtenir un hébergement, un logement.

Les responsables politiques et les sociétés HLM si promptes à nous expulser devraient accepter nos candidatures et mettre en œuvre les moyens pour appliquer le droit au logement, s'ils avaient un tant soit peu de cohérence.

Nous tenons à rappeler que le droit au logement est un droit fondamental à valeur constitutionnelle.

Il est le soutien nécessaire du droit à la dignité humaine et contribue à la réalisation du droit à la santé, à l'éducation, au travail etc.

Selon la préfecture de la Haute-Garonne, il y avait **4 344 logements vides** et « réquisitionnables » à Toulouse en 2013 !

Pourquoi donc irions-nous camper sur les rond-points ou dormir sous les ponts?

Que pouvons-nous répondre à nos enfants ?

Nous n'allons pas disparaître !

Collectif Lascrosses